



CAPL B

Compte-rendu

MUTATIONS "RESTRUCTURATIONS" du 11 décembre 2017



e-mail : fo.drifip44@dgfip.finances.gouv.fr

LIMINAIRE DE L'INTERSYNDICALE

Madame la Présidente,

CAPL LIÉES AUX RESTRUCTURATIONS DE BOUAYE, DERVAL ET MONTOIR

Madame la Présidente,

La Directrice régionale des Finances publiques de Loire-Atlantique a pris la décision de fermer quatre structures en 2018, les trésoreries de :

- x Derval
- x Bouaye
- x Mindin
- x et Montoir



Cette politique de resserrement du réseau et de concentration des services :

- x éloigne les citoyens du service public,
- x appauvrit les territoires en particulier les zones rurales renforçant le sentiment d'abandon des populations,
- x oblige les agent-es à muter en instaurant une mobilité subie. Couplé à une politique massive de destruction des emplois, cela dégrade fortement les conditions d'exercice des missions et détériore gravement les conditions de vie au travail des Personnels.

Les agents sont particulièrement affectés par ces suppressions de sites. Aucun des agents impactés ne voulait que soit changé son cadre de travail. Ils sont des victimes de mesures qu'ils rejettent profondément.

L'administration se croit légitime à disposer de la vie de ses agents sans leur demander leur avis.

En responsabilité, bien qu'ils soient farouchement opposés à cette politique suicidaire de démantèlement de la DGFIP, les élus ont décidé de siéger dans les CAP locales pour défendre les agents et faire entendre leurs voix.



A ce propos, vous avez unilatéralement décidé de ne pas convoquer la CAPL n°1 relative aux inspecteurs entrant dans le périmètre de la restructuration, contrairement à la CAP n°3 pour les cadres C. C'est inadmissible.

Nous constatons et déplorons une nouvelle fois, votre conception arbitraire de la gestion des instances de dialogue social.

L'ensemble des élus en CAPL de la Direction régionale des Finances Publiques

LES INFORMATIONS

Les contrôleurs affectés en qualité titulaire :

RAN de Nantes	1
RAN de Sténaiaire	3
RAN de Châteaubriant	4

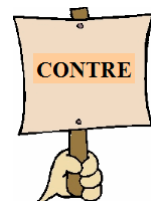
Les choix obtenus par les contrôleurs :

1 ^{er} choix	8
2 ^{ème} choix	1
Aucun choix	2

La règle

S'il ne subsiste plus d'emploi au sein de la commune d'affectation locale, les agents restructurés sont affectés sur une autre commune d'affectation locale de la résidence d'affectation nationale, en fonction de leurs souhaits et des nécessités de service.

3 contrôleurs deviennent ALD faute d'avoir pu obtenir soit de suivre leur mission, soit obtenir une affectation sur un poste nantais hors restructuration. Sur deux points de règle de question la DRFiP44 a proposé un groupe de travail que les syndicats ont accepté.



VOTE : CONTRE UNANIME

Les élus Contrôleurs FO DGFIP 44 : Chrystelle TONNELIER (titulaire) Thierry GUILBAUD (suppléant)
FO DGFIP 44 : 4 Quai Versailles BP 93503 44035 Nantes 02 40 20 76 56 (Versailles) 02 40 74 03 87 (Cambronne)